

REGLE 169

Steeple

1. Les distances standard seront: 2 000m et 3 000m.
2. Il y a 28 franchissements de haies et 7 sauts de rivière dans l'épreuve de 3000m et 18 franchissements de haies et 5 sauts de rivière dans celle de 2 000m.
3. Pour les épreuves de steeple, il y aura cinq sauts par tour après le premier passage de la ligne d'arrivée, le saut de la rivière étant le quatrième. Les sauts doivent être également répartis, la distance entre les sauts étant approximativement le cinquième de la longueur du tour.

Note: Dans l'épreuve de 2 000m, si la rivière se trouve à l'intérieur de la piste, la ligne d'arrivée doit être franchie deux fois avant le premier tour qui comprend 5 sauts.

4. Dans l'épreuve de 3 000m, la distance entre le départ et le début du premier tour ne comprendra pas de sauts, les haies étant enlevées jusqu'à ce que les athlètes entament le premier tour. Dans le 2 000m, le premier saut est à la troisième haie du tour normal, les haies étant enlevées jusqu'à ce que les athlètes les aient passées pour la première fois.
5. Les haies mesureront 0,914m de haut pour les épreuves masculines et 0,762m pour les épreuves féminines ($\pm 0,3$ cm pour les deux hauteurs) et auront une largeur minimale de 3,94m. La section

carrée de la barre supérieure des haies et de la haie de la rivière sera de 12,7cm sur chaque côté.

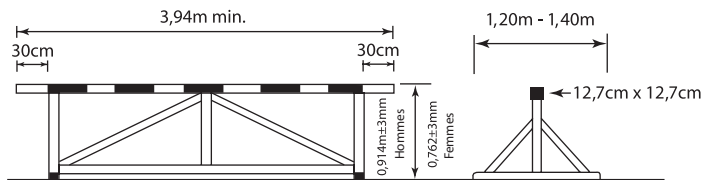


Schéma 3 - Exemple d'une haie de steeple

La haie de la rivière mesurera $3,66\text{m} \pm 0,02\text{m}$ de largeur, et sera fermement fixée au sol, afin qu'aucun mouvement horizontal ne soit possible.

Les barres supérieures devraient être peintes de bandes noires et blanches ou de n'importe quelles autres couleurs vives contrastées (et contrastant également avec l'environnement proche), de telle manière que les bandes les plus claires se trouvent à l'extrémité de chaque haie, et qu'elles mesurent au moins 22,5cm de largeur. Le poids de chaque haie sera entre 80kg et 100kg. Chaque haie aura de chaque côté une base de 1,2m à 1,4m (voir schéma N° 3).

La haie sera placée sur la piste de telle manière que sa barre supérieure surplombe de 30cm le bord intérieur de la piste.

Note: Il est recommandé que la première haie franchie au cours de l'épreuve ait une longueur minimale de 5m.

6. La rivière y compris la haie devra mesurer $3,66\text{m} \pm 0,02\text{m}$ de longueur et la rivière devra mesurer $3,66\text{m} \pm 0,02\text{m}$ de largeur.

Le fond du fossé devra être recouvert d'une surface synthétique ou de paille d'une épaisseur suffisante pour assurer une bonne réception et pour que les pointes adhèrent d'une façon satisfaisante. La profondeur de l'eau au pied de la haie sera de 70cm sur 30cm environ. De ce point, le fond du fossé s'élèvera progressivement jusqu'au niveau de la piste à l'extrémité de la rivière. Au départ d'une course, la surface de l'eau doit être au niveau de la piste avec une tolérance de 2cm.

Note: La profondeur de l'eau dans le fossé par rapport à la surface de la piste peut varier entre un maximum de 70cm et un minimum de 50cm. La pente uniforme du fond du fossé sera conservée comme indiqué sur le schéma N° 4. Il est recommandé de construire tous les nouveaux fossés en les dotant de la plus faible profondeur.

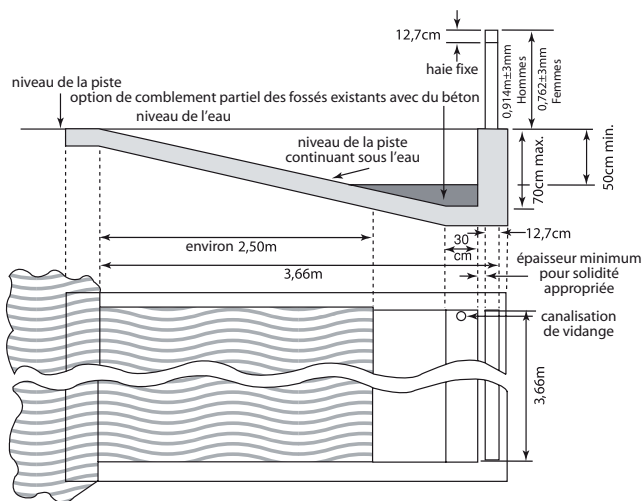


Schéma 4 - Rivière

7. Tout athlète doit passer au-dessus ou dans l'eau et franchir chaque haie. Le non-franchissement d'une haie entraînera la disqualification.

Un athlète sera également disqualifié dans les cas suivants:

- passé d'un côté ou de l'autre de la rivière ;
ou
- passé le pied ou la jambe en-dessous du plan horizontal déterminé par le bord supérieur d'une haie quelconque au moment du franchissement.

Pourvu que cette règle soit respectée, un athlète peut franchir chaque haie de quelque manière que ce soit.